

## Plan de Médication Partagé Lettre d'information – février 2017

Mesdames, Messieurs, Chers partenaires du Plan de Médication Partagé,

Nous avons le plaisir de vous présenter les nouveautés du Plan de Médication Partagé, ainsi que l'avancement du déploiement sur le terrain.

### Acceptation du projet de décret

Le 7 décembre 2016, le Grand Conseil Vaudois a accepté le projet de décret pour le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins.

Ce décret donne le cadre légal et ouvre la voie au le déploiement du DEP et donc au Plan de Médication Partagé sur l'entier du canton.

Son entrée en vigueur n'est pas encore communiquée. Nous vous en informerons lors de notre prochaine lettre d'information.

Une [actualité internet](#) détaillée est disponible sur le site du Service de la Santé Publique.

### Le Plan de Médication Partagé en vidéo sur Canal 9

Nous avons contribué à l'émission Antidote consacré à la coordination des soins et l'utilisation du Plan de Médication Partagé.

Cette émission a été tournée par les chaînes locales La Télé et Canal 9 en octobre 2016. Elle donne aussi bien la vision des professionnels que celle des bénéficiaires, sur l'intérêt d'avoir un Plan de Médication Partagé.



Retrouvez l'extrait consacré au Plan de Médication Partagé [ici](#) (3'40).

L'émission complète sur la coordination des soins est disponible [sur Canal 9](#).

### Notre site internet fait peau neuve

Découvrez le nouveau visage de notre [site internet](#), vous y trouverez des informations à l'intention des patients et des professionnels de santé, les [dernières actualités](#) du Plan de Médication Partagé, le suivi du déploiement ainsi que la [liste des médecins et pharmaciens inscrits](#).

## Un Kit d'adhésion pour soutenir le recrutement des patients

Plusieurs médecins et pharmaciens ont souhaité remplir les contrats d'adhésion au Plan de Médication Partagé directement avec leurs patients.

Nous avons élaboré pour eux un **Kit d'adhésion du Patient**, qui contient les contrats et les explications nécessaires. Cet outil simple et pratique les aide à donner facilement une information complète et précise à leurs patients.

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour recevoir ce Kit d'adhésion du Patient ou en savoir plus.

## Suivi du déploiement du Plan de Médication Partagé

A la fin du mois de janvier 2017, nous comptons

**30 médecins**

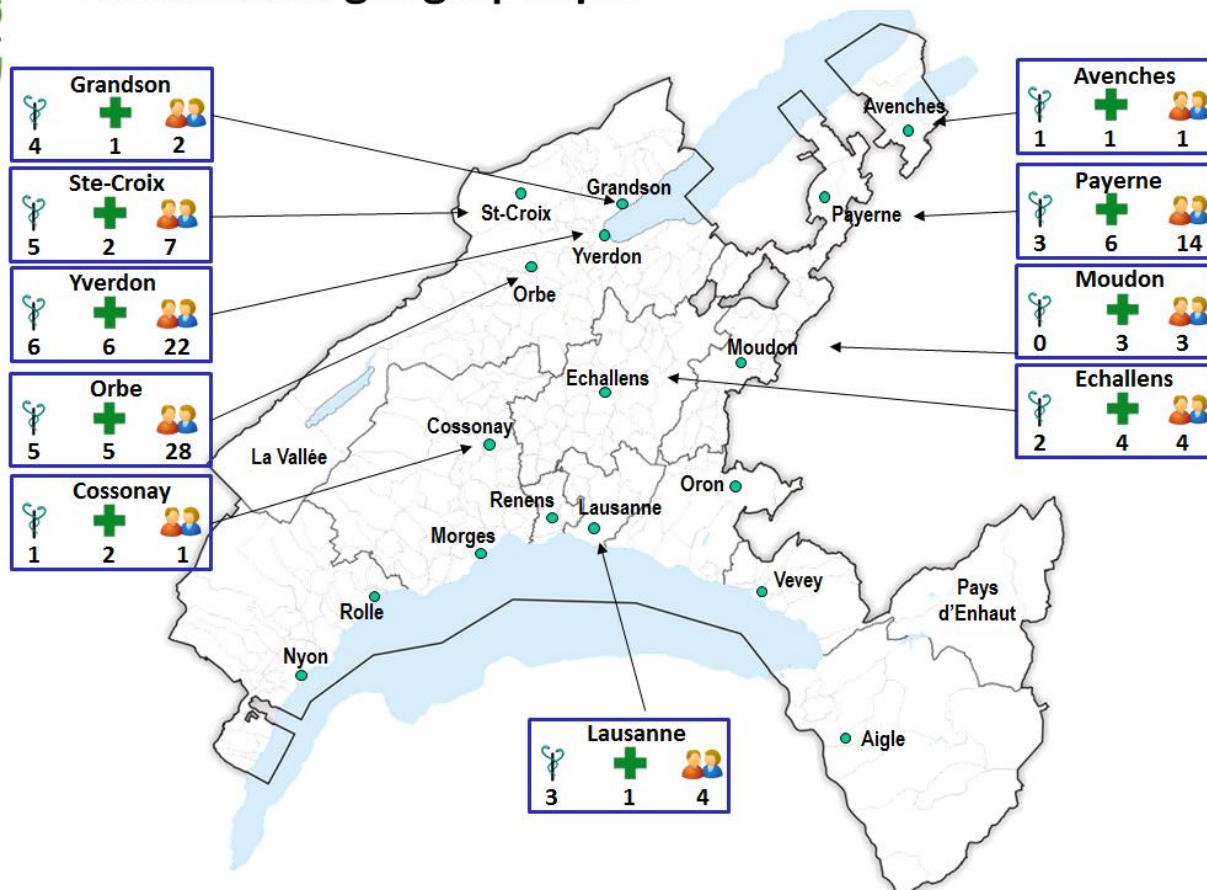
**31 pharmaciens**

**86 patients**

- La moyenne d'âge des personnes inscrites est de 73 ans
- Le plus jeune des patients inscrits a 33 ans et le plus âgé 96 ans
- Sur les 86 personnes inscrites, 42 ont recours à une OSAD



### Localisation géographique



## Retour d'expérience - 1<sup>er</sup> année du déploiement

### Recrutements des professionnels de la santé en 2016

En 2016, nous avons contacté 70 médecins, 30 ont adhéré au Plan de Médication Partagé, 22 sont en cours d'adhésion et 18, à ce stade du projet, n'ont pas souhaité adhérer.

38 pharmacies ont été contactées, qu'il s'agisse aussi bien de pharmacies privées que de pharmacies faisant partie de groupes tels que Benu, Galenicare et Pharmacieplus. 31 pharmacies se sont inscrites, 7 sont en cours d'adhésion et aucune n'ont refusé d'adhérer.

### Recrutement des patients

En 2016 le recrutement s'est fait principalement de manière indirecte, sur indication du médecin traitant.

La plupart des personnes qui nous sont adressées par les professionnels se sont inscrites. Seules 4 personnes ont refusé, s'estimant trop âgées pour le Plan de Médication Partagé.

Pour soutenir le déploiement, les médecins et pharmaciens ont à leur disposition, depuis fin août 2016, un prospectus d'information pour les patients. Dès fin novembre, nous avons mis à leur disposition le « Kit d'adhésion du Patient ».

Pour 2017, l'équipe de déploiement se concentre sur l'information et le recrutement des patients, au travers des médecins, des pharmaciens mais également des OSAD et des associations de patients. Toutes ces actions devraient permettre d'augmenter le nombre de personnes inscrites sur la plateforme du Plan de Médication Partagé.

Pour le déploiement dans les autres régions du canton, une décision devraient être prise avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Vous désirez avoir plus d'informations sur le Plan de Médication Partagé ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail à [info@rsnb.ch](mailto:info@rsnb.ch) ou par téléphone au 024 424 11 00.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous adressons nos cordiales salutations.

**Franck Perez**

Chef de projet

